

BRUPASS 1 MOIS / 12 MOIS

BRUPASS XL 1 MOIS / 12 MOIS

Abonnement unique pour les transports en commun dans et autour de Bruxelles-Capitale

⊙ 2ème cl

⊙ 1 ou 12 mois

Réduction : non, prix forfaitaire dans et autour de la Zone* Bruxelles

OU L'UTILISER ?

Abonnement Brupass

Vous pouvez voyager dans l'agglomération de Bruxelles entre les gares* ou points d'arrêt* de la SNCB qui font partie de la Zone Bruxelles*.

Vous pouvez également voyager dans l'agglomération de Bruxelles sur les réseaux STIB, TEC et De Lijn. Pour connaître l'aire de validité exacte, informez-vous auprès de la société de transport* régionale concernée (www.delijn.be, www.stib.be, ou www.letec.be).

Abonnement Brupass XL

Vous pouvez voyager dans l'agglomération de Bruxelles entre les gares* ou points d'arrêt* de la SNCB qui font partie de la Zone Bruxelles* ainsi que Beersel, Buda, De Hoek, Diegem, Dilbeek, Groenendaal, Groot-Bijgaarden, Hoeilaart, Holleken, Linkebeek, Lot, Nossegem, Ruisbroek, Rhode-Saint-Genèse, Sint-Martens-Bodegem, Vilvoorde, Zaventem et Zellik .

Vous pouvez également voyager autour de l'agglomération de Bruxelles sur les réseaux STIB, TEC et De Lijn. Pour connaître l'aire de validité exacte, informez-vous auprès de la société de transport* régionale concernée (www.delijn.be, www.stib.be, ou www.letec.be).

Attention : La gare de Brussels-Airport Zaventem n'est pas intégrée dans l'aire de validité de l'Abonnement Brupass (XL).

POUR QUI ?

Pour tout public

SUR QUEL SUPPORT ?

Carte MOBIB* personnelle en cours de validité, émise par la SNCB, STIB, TEC ou De Lijn.

OU L'ACHETER ?

Nouvel Abonnement Brupass (XL):

Vous pouvez acheter un Abonnement Brupass (XL) pour une durée de 1 mois ou 12 mois aux guichets de toutes les gares SNCB et chez les Sociétés Régionales de Transport STIB, de Lijn et TEC.

Renouveler votre Abonnement Brupass (XL) :

Vous pouvez renouveler votre Abonnement Brupass (XL) pour 1 mois ou 12 mois :

- Aux automates SNCB à condition que vous ayez déjà acheté un Abonnement Brupass (XL) au guichet de la SNCB sur votre carte Mobib;

*voir [Lexique](#)

Valable à partir du 01.02.2021



- Aux guichets SNCB ;
- Dans un point de vente STIB ;
- Dans un point de vente TEC ;
- Dans un point de vente De Lijn.

COMMENT L'UTILISER ?

- Durant la période de validité de votre Abonnement Brupass (XL), vous voyagez librement dans l'aire de validité de votre Abonnement Brupass (XL).
- Les déplacements en train entre 2 gares* de l'aire de validité de votre Abonnement Brupass (XL) via une gare située hors de cette même aire de validité ne sont pas autorisés.
- Votre voyage effectué sur le réseau de la SNCB doit être terminé avant l'interruption de nuit* du service des trains.
- Votre Abonnement Brupass (XL) est nominatif et n'est jamais cessible.

A QUEL PRIX ?

Le prix des validations de 1 et 12 mois émises par la SNCB est forfaitaire en fonction du type (Abonnement Brupass ou Abonnement Brupass XL). Les validations des Abonnements Brupass (XL) ne sont émises qu'en 2^{ième} classe.

DETERIORATION, PERTE OU VOL DE LA CARTE MOBIB?

Voir fiche « Carte MOBIB ».

ET LE REMBOURSEMENT ?

- Les demandes de remboursement des Abonnements Brupass (XL) achetés à la SNCB doivent être introduites au guichet d'une gare de votre choix. C'est la date de la demande de remboursement qui est prise en compte pour l'application des règles de remboursement comme décrites ci-dessous. Les demandes de remboursement avec effet rétroactif ne sont pas acceptées sauf en cas de maladie avec sortie interdite (attestation médicale nécessaire). Dans ce cas, la demande doit être transmise au Service clientèle de la SNCB :

SNCB Marketing & Sales
Service clientèle
10-14 Bureau B-MS.1424
Porte de Hal 40

1060 Bruxelles

- Votre Abonnement Brupass (XL) est remboursé intégralement :
 - jusqu'à la veille de la date de début de validité de celui-ci lorsque vous l'avez acquis à l'avance ;
 - ou le jour même endéans les 30 minutes à partir de l'heure d'achat au guichet ou à l'automate.
- Lorsque vous résiliez votre Abonnement Brupass (XL) en cours de validité, le montant retenu par la SNCB est calculé sur base du nombre de mois utilisés. Un mois entamé étant considéré comme utilisé, un Abonnement Brupass (XL) d'un mois n'est donc pas remboursable.

Pour les abonnements 12 mois, le tableau ci-dessous reprend les pourcentages retenus sur le prix de l'Abonnement Brupass (XL) en fonction des mois utilisés. Le montant de votre remboursement vous sera remis au guichet, déduction faite des frais administratifs*.



Mois utilisé(s)	1	2	3	4	5	6	7	8-12
Abonnement annuel	30%	40%	50%	60%	70%	80%	90%	100%

- Vous ne pouvez prétendre à aucun remboursement ni indemnité en cas de changement dans le service des trains.
- Si vous êtes en possession d'un ticket surclassement*, en cas d'absence de voiture de 1e classe ou de voiture 1e classe déclassée, celui-ci est remboursable intégralement. Demandez une attestation à l'accompagnateur de train et présentez-vous au guichet dans les 14 jours calendrier, date du voyage incluse.
- En cas d'erreur dans la détermination du prix, le trop-perçu doit vous être remboursé par la SNCB, le moins-perçu est à verser à la SNCB, et ce avec effet rétroactif d'un an.
- Un Abonnement Brupass (XL) acquis sur restitution d'un bon de compensation ou d'un bon d'échange ne donne lieu à aucun remboursement.
- Les modalités de remboursement (les frais administratifs et pourcentages) sont celles en vigueur à la date de l'achat de la validation.
- Le remboursement doit être demandé par vous-même ou une personne mandatée. Dans les deux cas, la personne qui introduira la demande devra s'identifier à l'aide d'une pièce d'identité* valable, directement consultable par le personnel habilité de la SNCB.
- Les cartes de 10 surclassements* complètement inutilisées sont remboursables intégralement le jour même dans les 30 minutes à partir de l'heure d'achat. Passé ce délai, ces cartes ne sont plus remboursables. Les cartes partiellement utilisées ne sont jamais remboursables.

PUIS-JE CHANGER LA CLASSE DE MON ABONNEMENT BRUPASS (XL)?

Non, l'Abonnement Brupass (XL) est disponible uniquement en 2^{ème} classe.

COMMENT PASSER DE 2^{ÈME} EN 1^{ÈRE} CLASSE ?

Vous êtes déjà en possession de votre Abonnement Brupass (XL) valable en 2e classe.

Abonnement Brupass

Achetez un ticket « Zone Bruxelles – Zone Bruxelles » valable pour toute la journée en 1^e classe.

Abonnement Brupass XL

Vous achetez (à l'automate, au guichet, online sur sncb.be (nominatif), via l'app SNCB (nominatif) ou dans le train au Tarif à Bord*) un ticket surclassement * simple ou aller – retour supplémentaire. Le prix est calculé en effectuant la différence :

- en semaine : entre les prix des 2 classes du Tarif Standard* pour le trajet que vous effectuez réellement en 1e classe.
- le week-end et jours fériés : entre les prix des 2 classes du Tarif 50%* pour le trajet que vous effectuez réellement en 1e classe.

Le prix de ce ticket surclassement* est égal ou supérieur au minimum du ticket de 1e classe. Vous pouvez également acheter, au guichet ou à l'automate, une carte de 10 surclassements* au Tarif Standard* pour un même trajet*.

DOIS-JE PAYER UN SUPPLEMENT ?

Dans l'aire de validité de l'Abonnement Brupass (XL), aucun supplément n'est dû.



Votre Abonnement Brupass (XL) n'est pas valable pour aller à Brussels Airport - Zaventem. Vous devez acheter un titre de transport supplémentaire.

Soit vous achetez un titre de transport auquel vous avez droit comprenant le SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT*

- si vous êtes en possession d'un Abonnement Brupass, achetez votre titre de transport supplémentaire au départ de la Zone* Bruxelles à destination de Brussels Airport-Zaventem, ou vice versa.
- si vous êtes en possession d'un Abonnement Brupass XL, achetez votre titre de transport supplémentaire au départ de la dernière gare de l'aire de validité de votre Abonnement Brupass XL (Zaventem) à destination de Brussels Airport-Zaventem ou vice versa,

Soit, vous achetez un titre de transport ne comprenant pas le SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT*, dans ce cas, ce SUPPLEMENT sera acheté séparément.

DETERIORATION, PERTE OU VOL DE LA CARTE MOBIB?

Voir fiche « Carte Mobib* ».

QUE PERMET MON ABONNEMENT BRUPASS (XL)?

- **PUIS-JE FAIRE UNE HALTE DURANT MON VOYAGE ?**
Oui. Vous pouvez interrompre* votre voyage dans n'importe quelle gare* ou point d'arrêt* situé(e) dans l'aire de validité de votre Abonnement Brupass (XL).
- **PUIS-JE CHANGER DE DESTINATION LORS DU VOYAGE ?**
Oui. Le changement est autorisé entre toutes les gares ou points d'arrêts appartenant à l'aire de validité de votre Abonnement Brupass (XL). Vous pouvez emprunter autant de correspondances* que vous souhaitez.
- **PUIS-JE UTILISER 2 TITRES DE TRANSPORT CONSECUTIFS ?**
Oui. Vous serez en possession d'un autre titre de transport valable à partir de la dernière gare faisant partie de l'aire de validité de votre Abonnement Brupass (XL) (soit Zone* Bruxelles pour l' Abonnement Brupass, soit la dernière gare de l'aire de validité de votre Abonnement Brupass XL en direction de votre destination) vers votre destination finale.

